

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 14

Procuration 3

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2023

Date d'affichage de la délibération : 13 NOV. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-63 Convention d'accueil avec Esacto'Lido

Exposé

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre d'une représentation du spectacle « Witch Or Without You » par l'Esacto'Lido (ECOLE SUPERIEURE DES ARTS DU CIRQUE DE TOULOUSE OCCITANIE), en date du 1^{er} octobre 2023 à 16h00 dans la salle des fêtes de Flourens, l'Ecole s'engage à donner selon les conditions définies dans la convention ci-jointe, la représentation du spectacle précité.

La présente convention détaille les descriptions particulières et donne la mise à disposition du site « salle des fêtes » à l'Esacto'Lido à partir de 9h00 le 1^{er} octobre 2023.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'adopter la convention telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/11/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

